



Non à la Liquidation de la Maternité

Le 5 mars 2015

Le CA (Conseil d'Administration) de l'association naissance a envoyé un courrier à Marisol Touraine la sommant de financer la reconstruction de la Maternité des Lilas avant le 15 mars 2015, sinon le CA mettra en liquidation judiciaire l'association.

Si le CA de l'association naissance met en œuvre cette menace, l'ARS (Agence Régionale de Santé) fermera immédiatement la maternité des lilas pour assurer la sécurité comme elle l'a fait à de nombreuses fois dans tous les cas de mise en liquidation d'une entreprise de santé du secteur privé. Le fait que la maternité des Lilas soit à but non lucratif ne changera rien à l'affaire.

Où en sommes-nous ?

La reconstruction coûte 24 millions d'euros, sans compter les frais de la mairie des Lilas concernant le portage du terrain et le déficit actuel de la maternité du fait notamment du retard dans la réalisation du projet de reconstruction.

L'urgence est donc de valider définitivement la reconstruction avec un montage financier adapté. Et un budget de fonctionnement équilibré du nouvel Equipement.

Le but d'une association n'est pas d'être propriétaire il faut donc que l'association naissance s'engage dans la recherche d'un montage financier avec des partenaires publics. La seule solution est de devenir locataire d'un investisseur public. Des solutions existent, aucune n'a été véritablement jusqu'au bout.

Pour les personnels

La solution de la liquidation est la continuité de l'incohérence reconnue par le rapport de Monsieur Jean Claude Hirel au Comité d'Entreprise sur la gestion de la maternité depuis de nombreuses années. Les personnels seraient licenciés, et indemnisés par l'AGS (garantie des salaires), le pire plan social, sans préavis, sans reclassement, sans indemnités supplémentaires. Encore pire que celui de la blanchisserie RLD.

Communiqué de presse